

mais fidèles à leur politique, ils ne donnèrent jamais ce renseignement au public.

Mais ce n'est pas tout. Les entrepreneurs recevront environ \$375,000 du Gouvernement de la Colombie britannique comme subvention pour aider à la construction de ce chemin de fer. De sorte que vous accordez tous ces avantages à une couple de messieurs qui ont entrepris ces travaux.

Personnellement, j'ai la plus haute estime et le plus grand respect pour ces messieurs, et je ne les blâme pas d'avoir passé ce contrat, par lequel ils obtiennent la charte d'un chemin de fer de 150 milles de longueur, pour la construction duquel ils recevront 3,750,000 acres de terre, \$375,000 de la Colombie britannique et le monopole des transports dans cette région pendant cinq années au moins. De plus, je crois qu'il y a quelque chose dans le contrat au sujet d'une concession décennale dont je ne puis pas parler maintenant, parce que je ne suis pas au fait de ce que contient le document qui m'a été remis.

Ce que je désire savoir est ceci cette Chambre ou le pays serait-il justifiable d'adopter une proposition semblable et d'inscrire la loi nécessaire dans nos statuts ? L'urgence, voilà, je le sais, tout ce que l'on peut alléguer en sa faveur.

Il y avait aussi urgence en Australie à l'époque dont je parle. L'honorable Ministre (M. Mills) branle la tête, mais le fait que les Ministres décidèrent que le temps était de l'essence même du contrat est la meilleure réponse possible à ce sage signe de tête fait par l'honorable Ministre de la Justice. et il prouve que l'urgence engagea le Gouvernement à adopter la ligne de conduite qu'il suivit. Je n'hésite pas à dire que, d'après ce qui en a été communiqué au public,—il se peut que je modifie mon opinion après avoir lu les conditions stipulées,—personne ne saurait concevoir qu'il peut être fait un contrat plus extravagant et plus inexcusable que celui-là, ni puis-je comprendre comment un Gouvernement, quel qu'il soit, ait pu faire un tel arrangement à la sourdine et à la veille de la réunion du Parlement ! N'aurait-il pas été tout aussi facile de dire à tous ces messieurs cherchant à obtenir des chartes : " Nous voulons que cette voie ferrée soit construite immédiatement, il est urgent que les travaux soient exécutés en toute hâte afin d'empêcher les gens qui se dirigent vers cette région, de souffrir de la

faim, et quelles sont les conditions que vous exigez pour établir cette voie ferrée ? "

Je crois que le chemin aurait pu être construit sans donner une seule piastre de impôt ou un seul acre de terre. Le trafic sur cette partie-là de la voie suffira pour justifier les entrepreneurs de dépenser n'importe quelle somme d'argent dans l'exécution de ces travaux.

Lorsque cette mesure sera soumise à nos délibérations, je prendrai la peine de discuter plus amplement l'ensemble de cette question, car alors je serai, je l'espère, mieux renseigné sur ce sujet que je ne le suis maintenant. Mais en attendant, je ne puis croire que le pays approuvera l'adoption d'un contrat impliquant l'aliénation d'une aussi grande étendue du domaine public, comprenant des terrains d'une nature et d'une valeur telles qu'ils offrent, croit-on, les moyens de réaliser des millions.

Mon honorable ami m'a demandé, il y a un instant, si j'approuvais les règlements miniers. Je sais ceci, c'est que si les déclarations publiques sont vraies, cette compagnie privilégiée devra payer un impôt de un pour cent sur le produit des différentes mines qu'elle vendra ou qu'elle exploitera, tandis que le pauvre mineur doit payer dix pour cent. L'homme qui se rend là-bas et contribue au développement de l'industrie, celui qui découvre les gisements aurifères devra payer dix pour cent, tandis que cette compagnie privilégiée, avec ses quatre millions d'acres de terre que l'on suppose être aurifères, n'aurait à payer qu'un pour cent seulement.

Je laisse cette question de côté pour le présent, jusqu'à ce qu'un exposé complet nous ait été fait.

Il y a trois autres sujets dont il est question dans le discours du Trône : la pension de retraite, le plébiscite et le suffrage. Il me fait plaisir de voir que le Gouvernement a l'intention d'apporter quelques modifications à la loi pourvoyant à la retraite des fonctionnaires de l'État. Ceci ressemble beaucoup à ce qu'ils ont fait à propos des autres principes qu'ils ont pronés. Quelques-uns des Ministres furent, en 1869, les plus ardents défenseurs pour ne pas dire, des partisans d'une loi créant une caisse de retraite. Je votai contre, pour des motifs qu'il est inutile de répéter maintenant, mais la manière dont on a abusé de la loi relative à la pension pen-